



Service émetteur : DROSMS

Cayenne, le 07 AOUT 2015

Affaire suivie par : Mme ALCIDE
Courriel : marie.alcide@ars.sante.fr

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Téléphone : 0594 25 72 70
Télécopie : 0594 35 49 81

à

Ref: FIR /ARS/2015/N° 68

Monsieur le Directeur
de l'INSTITUT PASTEUR DE LA GUYANE
23, avenue Pasteur
97300 CAYENNE

V/N° SIRET : 775 684 897 00090

Arrêt n° 2015-233-0005

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL 2015

Vous avez déposé un dossier au titre de l'année 2015.

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L. 1435-8 et des articles R. 1435-16 à 22 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer au titre de l'année 2015 la somme de : 202 522,00 euros dans le cadre du financement de l'action : Appui à la surveillance entomologique et à la lutte anti vectorielle en Guyane.

Le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du code de la santé publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

La dépense sera imputée sur le budget de l'Agence Régionale de Santé pour un montant de 202 522,00 euros sur les comptes suivants :

- compte d'imputation : 65731
- destination : 300-1-8 Dispositifs de lutte anti vectorielle
- compte FIR : 65721331260

Les recours contre la présente décision sont à former auprès du secrétariat du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la notification (pour les établissements ou organismes auxquels elle est notifiée) ou, selon le cas, de la publication de la présente décision.

La Directrice de la régulation de l'offre de santé et médico-sociale de l'Agence régionale de Santé Guyane et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le Directeur Général de l'Agence régionale
de santé de Guyane

Directrice de Santé Publique,
Veille et Sécurité Sanitaire

Dr Anne-Marie McKenzie